

BELGIQUE - BELGIE

P.P. - PB

4500 HUY 1

9/2730

Action Réfugiés

Périodique trimestriel édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl
Fondée par Dominique Pire (+) Prix Nobel de la Paix 1958

Bureau de Dépôt - Liège X - P 202 391 N° 116-4^{ème} trimestre 2007

Editorial

BILAN ET PERSPECTIVES

Commençons par un **coup d'œil dans le rétroviseur.**

Lecteur assidu d'Action Réfugiés, vous connaissez bien nos secteurs d'activités. Nous vous donnons régulièrement des nouvelles de nos cours de français, de la tutelle de mineurs non-accompagnés. Sans oublier l'indispensable rouage qu'est le

secteur administratif, il faut encore ajouter le service social et l'hébergement.

Ces deux derniers secteurs viennent de connaître une **année riche en bouleversements législatifs**. Transposant en droit belge une directive européenne visant à harmoniser les conditions d'accueil des demandeurs d'asile

dans l'Union Européenne, la loi dite « Accueil » a pour objectif de fixer un cadre légal à l'accueil, d'en définir le contenu et d'en rehausser les standards de qualité. Pas moins de dix-sept arrêtés royaux ont été prévus pour la compléter. De quoi alimenter quelques réunions pour les partenaires de la Convention Accueil CIRE dont nous sommes membres !

2007 restera également l'**année de la réforme de la procédure d'asile** attendue depuis des années. Une famille arrivée à Braine-le-Comte début juillet a été reconnue fin août ! Et ce n'est pas un cas isolé. Si pour l'instant on constate donc effectivement l'accélération escomptée, il n'en reste pas moins que cette nouvelle procédure se base essentiellement sur des écrits. Très figée, elle est aussi très formelle, au point d'être presque devenue l'apanage de juristes spécialisés



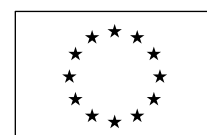
Tout don supérieur ou égal à 30 € versés au cours de l'année 2007 sur l'un de nos comptes en Belgique, donne droit à une quittance d'exonération fiscale !

C.C.P. 000-0075670-10

Il n'est pas trop tard ! Vérifiez vos versements de cette année et n'hésitez pas à les compléter pour arriver à 30 €.



RÉGION WALLONNE



qui ne courent pas les rues. Tout ceci a naturellement demandé à notre service social, spécialisé dans l'accompagnement administratif des demandeurs d'asile, un investissement considérable en termes de formation au cours de l'année écoulée.

Que nous réserve l'année nouvelle ?

En **2008** sera célébré le **50ème anniversaire de l'attribution du Prix Nobel de la Paix à Dominique Pire**. Depuis plus d'un an, en collaboration avec les autres associations qu'il a fondées (Iles de Paix, le Service d'Entraide Fami-

liale et l'Université de Paix), nous travaillons à l'organisation de manifestations qui marqueront l'événement. Action Développement - Parrainages Mondiaux, qui depuis 2002 a repris nos activités de parrainage, y participera également.

Le **programme**, qui s'étalera sur toute l'année, est loin d'être bouclé. Vers la **mi-janvier**, nous vous donnons rendez-vous **sur notre site** www.aideauxpersonnesdeplacees.be pour en prendre connaissance. Toutefois, un peu plus loin dans ce numéro, vous trouverez déjà le programme mis sur pied par notre association.

Nous remettons constamment en question nos pratiques professionnelles. Les innovations législatives de 2007 n'ont fait qu'accentuer la tendance. **2008 sera l'occasion de vérifier l'actualité des intuitions de Dominique Pire, une réflexion qui à son tour alimentera notre action. Présent-passé, réflexion-action.** Dominique Pire ne concevait pas cette dernière sans la solidarité : on n'agit pas seul. **Si nous pouvons continuer à bénéficier de votre appui, jamais mis en défaut tout au long des ans, la boucle sera bouclée.**

ÉTAT DES LIEUX

Avril 2001, juillet 2007... Six ans après la fin de ses stages à l'Aide aux Personnes Déplacées, Jenel De Grave revient y travailler comme assistante sociale. Elle fait ici état des changements qu'elle a pu constater.

Le contexte a évolué, le profil de la majorité des personnes qui viennent au service social aussi. Depuis mon retour, j'ai rencontré fort peu de demandeurs d'asile au sens strict du terme, c'est-à-dire dont la demande d'asile est toujours en train d'être examinée. En effet, suite aux changements dans l'organisation de l'accueil des demandeurs d'asile, ceux-ci sont désormais hébergés en centre pendant toute la durée de la procédure.

La plupart des personnes qui viennent aux permanences sociales sont soit en séjour illégal, soit en séjour légal de plus de trois mois, obtenu pour diverses raisons dont les principales sont l'octroi du statut de réfugié, la régularisation et le regroupement familial.

Parmi les personnes ayant obtenu un droit de séjour illimité, quelques réfugiés et beaucoup de régularisés, dont certains ont,

entretemps, acquis la nationalité belge.

Cela me renvoie à la «frenésie» de la «grande régularisation» de 2000, que j'ai connue pendant mes stages. A l'époque, un vent d'espoir soufflait pour les personnes qui allaient enfin pouvoir sortir de l'ombre, souvent après une longue période de clandestinité. Je me souviens d'un Sri Lankais arrivant dans mon bureau en brandissant un article du *Métro* relatif aux démarches à suivre pour que les personnes régularisées puissent travailler. Enfin, une perspective s'ouvrait pour ces gens.

Six ans après, il y a de nouveau beaucoup de personnes en séjour illégal qui attendent avec espoir que leur dossier soit régularisé ou, quand toutes les portes semblent fermées, qu'un « miracle » arrive pour qu'elles aient des papiers. Mais c'est difficile et les critères de l'Office des Etrangers pour oc-

troyer un titre de séjour dans le cadre de la régularisation ne sont décidément ni clairs ni transparents.

Dans l'attente, l'incertitude et la très grande précarité au quotidien, ces personnes se rongent, ressassent leur situation jour après jour, se débattent pour essayer de trouver une issue, frappant à toutes les portes possibles et imaginables. Certains deviennent agressifs ou dépressifs, des troubles mentaux se développent. Beaucoup vivent dans des taudis et s'endettent, n'arrivant pas à payer les factures de gaz et d'électricité, d'autant plus élevées qu'ils ne savent pas consacrer d'argent à l'entretien de leurs installations ni à l'isolation de leur logement. De plus, les personnes en séjour illégal ne peuvent pas bénéficier du tarif social. Et que dire de leurs enfants qui, arrivés à un certain âge, ne peuvent pas faire de stage dans le cadre d'une formation profession-

nelle ni poursuivre des études supérieures, faute de papiers...

Et puis, il y a ceux qui viennent de recevoir une lettre les informant que leur demande d'asile est définitivement rejetée, que tous les recours sont épuisés. Cette lettre que personne n'est jamais prêt à recevoir... Cette décision qui signifie la fin de l'aide sociale et la fin du séjour légal en Belgique. Et ces questions qui surgissent : *«Comment vais-je payer mon loyer ? Et mes factures ? Je vais vivre de quoi ? Comment vais-je faire, je n'ai même pas le droit de travailler ?»* et *«Je ne peux pas rentrer dans mon pays ! J'ai peur que la police m'attrape !»*. Ces personnes sont effondrées...

Je suis aussi toujours frappée par la lenteur et parfois la mauvaise gestion de nombreux services de l'Office des Etrangers et de quelques autres administrations publiques. Ont-ils toujours conscience des implications de leurs actes dans la vie des gens ?

Prenons un exemple très concret. Mohamed (nom fictif) a un droit de séjour illimité en Belgique. Pourtant, à son retour du Pakistan, où il a été rendre visite à sa famille avec son épouse, les douaniers lui interdisent de pénétrer sur le sol européen et le renvoient dans son pays d'origine. Il y a six mois de cela et il n'est toujours pas rentré en Belgique... Que s'est-il passé ? Eh bien, les douaniers, voyant une rature sur sa carte d'identité pour étranger, ont cru que c'était un faux... Or, cette rature a été faite par une employée communale distraite et Mohamed, confiant, n'y avait pas prêté attention. Souhaitant rejoindre son pays de résidence et son épouse, qui elle, a pu rentrer en Belgique, il doit introduire une demande de visa auprès de l'Ambassade de Belgique. Il y a de cela six mois... Après une longue procédure, son dossier

attend une signature à l'Office des Etrangers depuis six semaines déjà... Pendant ce temps, son épouse, qui n'a aucun revenu, a dû demander au CPAS de l'aider et Mohamed devra payer un nouveau billet d'avion pour rentrer en Belgique, sans parler de la longue séparation entre les époux et d'autres dommages... Qui aurait pensé qu'une petite rature aurait eu de telles conséquences ?

Lors de mes stages, beaucoup de Kosovars étaient en Belgique avec un droit de séjour temporaire en raison du conflit au Kosovo. Je me souviens des «RKB», les retours volontaires vers le Kosovo. Aujourd'hui, la plupart des Kosovars qui viennent nous voir sont en séjour illégal, parfois avec des enfants de nationalité belge car nés en Belgique de parents apatrides. Ils attendent une hypothétique régularisation...

Je suis impressionnée de voir ces personnes qui vivent au quotidien dans l'incertitude du lendemain, et même de l'aujourd'hui. Et qui, malgré tout, préfèrent rester en Belgique. Leur vie serait-elle encore plus précaire dans leur propre pays ? Les motivations pour rester en séjour illégal en Belgique sont nombreuses et diverses. Mais le quotidien des «sans-papiers» n'est en rien enviable. Peu de Belges supporteraient de vivre dans de telles conditions.

Plusieurs personnes viennent nous voir pour une demande de regroupement familial qui coince quelque part. Pour cela aussi, c'est trop souvent le parcours du combattant : documents à rassembler, beaucoup d'argent à déboursier, délai de plusieurs mois avant de recevoir une réponse, incompréhension face à un refus, ...

Et moi (et nous, les assistantes so-

ciales) dans tout ça ? Que puis-je faire pour ces personnes ? Dans certains cas, c'est évident : je les informe sur la législation belge relative au droit des étrangers ou à d'autres domaines qui les concernent, je passe des coups de fils ou j'écris des lettres pour essayer de débloquer des dossiers et résoudre des problèmes, je les aide à remplir des formulaires, je les oriente dans le dédale administratif belge.

Dans d'autres situations, je me sens très démunie. Par exemple, quand il faut expliquer que la lettre qu'ils viennent de recevoir, c'est une réponse négative à leur demande de régularisation et qu'on ne peut pratiquement rien faire. Parfois, tout ce que je peux faire, c'est m'indigner avec eux. Maigre consolation...

Alors, pour essayer de changer le cadre, je relaie certaines choses à d'autres organisations qui interpellent les politiques, essayent d'améliorer le terrain sur lequel on joue, et dont il est important de bien connaître les dédales, pour en sortir aussi gagnant que possible.

Ce qui me motive à faire ce travail ? Recevoir chaque jour dans mon bureau au moins cinq nationalités différentes, une sorte de voyage virtuel, avec les lunettes de l'analyste politique, du défenseur des droits humains, plutôt que du touriste. Rencontrer tous ces êtres humains d'horizons et de cultures différentes, toucher de près la diversité de notre planète, de notre pays, de notre ville et de notre quartier. Et aussi, le coup de main qu'on peut donner aux personnes, la satisfaction d'une démarche qui aboutit, le plaisir de démêler une situation compliquée...

Jenel De Grave

INVITATION

NOTEZ BIEN CECI DANS VOTRE AGENDA TOUT NEUF !

Le mercredi 5 mars 2008, à 14 heures, au Centre Culturel « **Les Chiroux** » à **Liège**, nous vous proposons une après-midi d'échange et de réflexion « **Migrer, pourquoi ? Vivre ensemble, comment ?** ».

Migrer est de toutes les époques et le 21ème siècle n'échappera pas à la règle. Qu'on le veuille ou non, les flux migratoires vont continuer. Ils pourraient même prendre d'autres formes que celles que nous leur connaissons actuellement. Ainsi le concept de réfugié climatique fait tout doucement son chemin. Puisque vivre ensemble s'impose à nous, faisons en sorte pour que la cohabi-

tation soit la plus harmonieuse possible. Notre réflexion s'associera ainsi à un thème mis en avant par l'Unesco l'an prochain : le dialogue interculturel.

Pour alimenter notre réflexion sur les flux migratoires, nous avons fait appel à **Marco Martiniello**, directeur du Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations de l'Université de Liège. Le deuxième volet, comment vivre ensemble, sera présenté par **Altay Manço**, directeur scientifique de l'Institut de Recherche « Formation et Action sur les Migrations ».

Nos invités débattront ensuite avec le public.

APPEL AUX LIVRES

Votre bibliothèque est encombrée ? Vous ne savez que faire de tous ces ouvrages **en bon état** qui se trouvent dans des caisses au grenier ? Vous voulez nous faire plaisir ? Alors ...

VENEZ DEPOSER VOS LIVRES

Rue Jean d'Outremeuse, 26/28 – 4020 LIEGE

Tél. : 04/342 14 44.

Nous en avons grand besoin pour nos magasins et marchés aux livres d'occasion.

Déjà un tout grand merci !

À TOUTES CELLES ET TOUS CEUX
QUI ONT RÉPONDU À NOTRE APPEL ...

... DU FOND DU CŒUR, MERCI !

Siège social :

Rue du Marché, 33

4500 Huy

Tèl : 085/21 34 81

Fax : 085/23 01 47

e-mail : aidepersdepl.huy@skynet.be

Site : <http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be>

Numéros des comptes :

En Belgique :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

C.C.P. 000-0075670-10

(IBAN : BE41 0000 0756 7010)

BIC : BPOTBEB1)

FORTIS 240-0297091-81

(IBAN : BE36 2400 2970 9181)

BIC : GEBABEBB)

En France :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Chemin Rouge de Fontaine

59650 Villeneuve d'Ascq

C.C.P Paris17.563.64X

(IBAN : FR25 3004 1000 0117 5636 4X02 050)

BIC : PSSTFRPPPAR)

Crédit du nord-Lille 2906-113342-2

(IBAN : FR76 3007 6029 0611 3342 0020 086)

BIC : NORDFRPP)

Au Grand-Duché de Luxembourg :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Compte C.C.E. Luxembourg :

1000/1457/2

(IBAN : LU58 0019 1000 1457 2000)

BIC : BCEELULL)

En Suisse :

EUROPE DU COEUR-APD

C.C.P Bulle 12-17332-1

(IBAN : CH61 0900 0000 1201 7322 1)

BIC : POFICHBEXXX)

En Grande-Bretagne :

Father Pire Fund :

Camberwell Branch (206651)

P.O. Box 270

LONDON SE 154 RD – A/C 50361976

(IBAN : GB55 BARC 2066 5150 3619 76)

SWIFT BIC : BARCGB22)

Exonération fiscale pour tous les dons égaux ou supérieurs à 30 Euros versés en une ou plusieurs fois à l'un de nos comptes en Belgique.

Editeur responsable :
Patrick Verhoost